#

**Séance du 17 juillet 2020**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ;  ELLEOUET-HOCDE E.  ; GABARD M. ; GENEST M-N. ; MARANDEAU N. ; POUPEE A. ;**

**Messieurs ALBERT-DE RYCKE T. ; BLANCHARD B. ; COURATIN E. ; LASCAUD A. ; PORTENSEIGNE L. ; ZARDET P. ;**

**ETAIT ABSENT :**

**COURTOIS A. : pouvoir à ELLEOUET-HOCDE E.**

**OSINIAK B. : pouvoir à LEMAIRE C.**

**CACHAU P.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ELLEOUET-HOCDE Emmanuelle**

**1. Huis clos**

***Délibération n°66 : Tenue de la séance à huis clos***

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Le Conseil Municipal a accepté à l’unanimité la tenue de la séance à huis clos.

**2. Approbation comptes rendus**

Approbation du compte rendu du 12 juin : le compte rendu est approuvé à l’unanimité

**3. Elus - Personnel**

Formation des élus : tout élu ayant reçu une délégation doit suivre une formation. Pour des informations ou pour s’inscrire, formation@amf.asso.fr

Règlement du Conseil Municipal : celui-ci est en construction et il sera présenté à l’automne pour validation par le Conseil Municipal.

**Délibération n°67 : Recrutement médecin généraliste – recours à un cabinet de recrutement :**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, après étude de plusieurs propositions, accepte le devis de l’entreprise DIAS pour un montant de 10000€HT, pour le recrutement d’un médecin généraliste qui sera installé au pôle médical et paramédical.

Madame Lemaire précise que ce cabinet doit présenter au minimum trois médecins, avec une obligation de résultat et la garantie de trouver un praticien. Le loyer qui pourrait être demandé serait de l’ordre de 250 euros, avec une aide à l’installation (par exemple : gratuité de loyer pendant 1 an)

**Délibération n°68 : Remplacement de personnel : CDD de 3 mois – agent technique à 28/35ème.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de créer un poste en CDD, à 28/35ème, pour une durée de 3 mois à compter du 1er septembre 2020 pour le remplacement d’un agent en congés maladie, et affectés aux services scolaires et périscolaires.

**4. Bâtiments**

Occupation des Locaux : l’occupation des ERP est réglementée depuis le 10 juillet 2020 afin de respecter les obligations de distanciations sociales et les gestes barrières. Les rassemblements de plus de dix personnes doivent faire l’objet d’une déclaration préalable en préfecture. Les locations de salles de Beausoulage et du Foyer sont suspendues au moins jusqu’à la rentrée. De nouvelles directives seront sans doute données par les services préfectoraux d’ici le mois de septembre.

Le club des anciens se réunira dans la petite salle du foyer, car le kinésithérapeute ne souhaitait pas que les anciens accèdent à leur matériel situé dans la salle d’attente. Madame Lemaire précise qu’en période de vacances, il y a moins de 10 personnes qui se réunissent au sein du club.

Cabinet médical et paramédical

Madame Lemaire fait part du versement d’une partie de la subvention au titre de la DETR soit 32284,28€ (sur 107814,30 € accordés). Les travaux d’aménagement d’intérieur sont en cours.

Madame Lemaire fait part des transformations nécessitées par les demandes du kinésithérapeute concernant des modificatifs pour les répartitions de surface de son local :

Modification de 2 panneaux bois dans le local : 630€HT

Fourniture d’une protection solaire sur la menuiserie déplacée au sud : 702€HT

Permis modificatif : 1800€HT

**Délibération n°69 : Cabinet médical et paramédical : avenant n°1 - lot 5 : entreprise Sartor**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte cet avenant de 600€HT pour la fourniture d’une porte coulissante par l’entreprise Sartor Lot 5.

**Délibération n°70 : Cabinet médical et paramédical : avenant n°1 - lot 6 – Domingues – avenant en moins-value**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte cet avenant en moins-value de 5396,50€HT pour le lot 6 – entreprise Domingues pour la mise en œuvre d’un isolant laine de verre. La pose de ce nouveau matériau permet un gain important en termes de volumétrie sous-pente.

**Délibération n°71 : Construction de deux logements personnes âgées - bail à construction**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte la signature d’un bail à construction pour la parcelle cadastrée C1371, pour une durée de 52 ans avec un loyer annuel de 1 euro, pour la construction de deux logements à destination des personnes âgées

**Délibération n°72 : Bail à construction de l’EHPAD – signature avenant pour modification de l’emprise**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte la signature d’un avenant au bail à construction de l’EHPAD, sise sur la parcelle cadastrée C 1370, pour modification de surface suite au projet de construction de deux logements.

**Délibération n°73 : Sanitaires de l’école – travaux de menuiseries et de peintures**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte les travaux de rénovation des sanitaires de l’école (menuiseries, peintures, faïence) pour un montant de 9397€HT.

Campanile : l’entreprise Martineau doit intervenir pour réinstaller la flèche.

**5. Voirie**

Rue du Val Joyeux : les feux tricolores sont opérationnels. Monsieur Couratin fait part du devis Citeos pour les détecteurs pour les feux. Certains feux n’ont pas de détecteurs et sont initialisés en « boucle ».

**Délibération n°74 : Acquisition de matériel – Tondeuse thermique:**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’acquérir une tondeuse thermique tractée Inventiv 166cm3, 53 cm au prix de 457,50€ HT

**Délibération n°75: acquisition décoration de noël**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne un accord de principe pour une solution de location de 1200€ annuel, avec une option de rachat à 3% au bout de 3 ans, sous réserve du devis présenté par la Société Decolum.

Convention Citoyenne pour le Climat : la rénovation énergétique pour les bâtiments devrait être effective pour 2024 ; les logements restés vacants plus de 5 ans pourraient être préemptés afin de faire des logements sociaux etc…

**6. PLU**

Le PLU est effectif depuis le 11 juin 2020. L’instruction des dossiers d’urbanisme est assurée par le service urbanisme du Pays Loire Nature à Ambillou, qui est un service à part du syndicat du Pays. Le périmètre d’un monument historique entraîne la consultation des services de l’Architecte des Bâtiments de France. Plusieurs périmètres existent : l’Eglise, le Château d’Hodebert et le Manoir de Vaudésir. Cela entraîne des contraintes en termes de qualités architecturales pour la restauration mais cela facilite aussi les subventions auprès des particuliers. Les teintes des menuiseries sont : gris-bleu, beige, vert, ou bordeaux. Le blanc est proscrit.

**7. Intercommunalité**

**Délibération n°76 : CCGCPR – désignation des délégués aux commissions**

Madame Lemaire informe qu’il y a lieu de redésigner les délégués siégeant dans les commissions de la communauté de communes car certaines ont été scindées.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, désigne les membres aux différentes commissions comme suit :

Commission finances : Mme LEMAIRE Catherine et M. ALBERT-DE RYCKE Thierry

Commission économie : Mme OSINIAK Barbara et M. LASCAUD André

Commission tourisme : Mme OSINIAK Barbara et M. ALBERT-DE RYCKE Thierry

Commission voirie : M. COURATIN Emmanuel et M. ZARDET Pascal

Commission transport : M. COURATIN Emmanuel et M. ZARDET Pascal

Commission environnement – développement durable : M. BLANCHARD Bernard et Mme MARANDEAU Nathalie

Commission petite enfance, enfance jeunesse et accompagnement vieillissement : Mme GENEST Marie-Noëlle et Mme GABARD Marcelline

Commission bâtiments gens du voyage : M. LASCAUD André et M. BLANCHARD Bernard

Commission logement : M. LASCAUD André et M. BLANCHARD Bernard

Commission culture : M. PORTENSEIGNE Luc et Mme MARANDEAU Nathalie

Commission communication : M. PORTENSEIGNE Luc et Mme MARANDEAU Nathalie

Commission sport et vie associative : Mme ELLEOUET-HOCDE Emmanuelle et Mme POUPEE Angélique

**Délibération n°77 : AGEDI : désignation d’un délégué titulaire**

A la majorité (abstention de Mme Lemaire), le Conseil Municipal désigne Madame Lemaire Catherine en qualité de délégué titulaire.

**8. Affaires scolaires**

Madame Lemaire fait part de l’arrivée de Mme VIROLLES, et du départ de Mme PELIGRY qui a fait 17 ans de carrière dans l’école de Saint-Christophe-sur-le-Nais.

**9. Associations**

**Délibération n°78 : Contact FM – adhésion 2020 et convention de partenariat:**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte la reconduction de partenariat avec la radio contact FM à compter du 1er septembre 2020.

Forum des associations : 30 associations seraient présentes au Forum qui aura lieu le 5 septembre 2020 après midi. Une randonnée sera organisée par l’UCSTPC. L’organisation de la salle permettra l’application des gestes barrières. Des stands et des démonstrations d’activités pourraient être mises en place en extérieur.

Marché de Noël : un comité avec les commerçants pourrait être mis en place, avec l’idée de faire un marché en nocturne.

***Délibération n°81 : Ecole de Musique du Carré des Arts***

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, désigne M. Zardet Pascal en tant que délégué titulaire et Mme Gabard Marcelline en tant que déléguée suppléante pour siéger à l’école de Musique Carré des Arts.

**10. Matériel Informatique**

Monsieur Portenseigne expose les différentes solutions pour l’achat de matériel informatique pour le bureau des adjoints et des conseillers délégués, bureau situé à l’étage de la Mairie.

**Délibération n°79 : acquisition d’un ordinateur portable pour le bureau des adjoints**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord pour l’acquisition d’un ordinateur portable au prix de 600€HT.

**Délibération n°80 : Communauté de Communes Gâtine Choisilles Pays de Racan – groupement de commandes tablettes informatiques :**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’adhérer au groupement de commandes de la Communauté de communes pour l’acquisition de 13 tablettes, sous forme d’achat ou de leasing au prix de 300€HT maximum l’unité, sous réserve de l’étude de M. Luc Portenseigne.

**11. Affaires diverses**

Règlement attribution de subventions aux associations : la Commission des finances se réunira le 7 août pour rédaction du règlement d’attribution de demande de subvention.

Planning d’astreinte des adjoints : distribution aux conseillers municipaux du planning d’astreinte des adjoints.

Tableau des délégations : il sera remis aux conseillers dès validation par la préfecture

Brochure « Touraine le département – mode d’emploi » : Madame Lemaire expose cette brochure qui est à libre disposition des élus au secrétariat de mairie.

La prochaine séance aura lieu le 25 septembre 2020

La séance est levée à 21h55